

TARIFS 2024

Demi- pension et Pension (voir document joint) :

A partir de Septembre 2024 mise en place d'une tarification solidaire en Nouvelle-Aquitaine.
Le tarif sera basé sur l'avis d'imposition (ou non imposition) de l'année N-1 (2023)

Pour les lycéens : le prix de la demi-pension (4 ou 5 jours) varie entre 241,50 e et 962,50 e pour l'année (sous réserve, et en fonction du Quotient Familial).

Pour toutes informations complémentaires concernant ces tarifs, vous pouvez aller sur le site du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine.

La famille devra :

➡ souscrire auprès de l'établissement un forfait annuel (interne, demi-pensionnaire 5 jours ou demi-pensionnaire 4 jours)

Et

➡ s'inscrire sur le site tarification solidaire en Nouvelle-Aquitaine accessible fin Août 2024

[naqui.fr/tarification solidaire](https://naqui.fr/tarification_solidaire)

Pour les étudiants :

- Le prix de la demi-pension (4 ou 5 jours) varie entre 241,50 e et 962,50 e pour l'année (sous réserve).

- Le prix de la Résidence en pension complète (voir sur le dossier d'inscription **rubrique « Hébergement à la Résidence Étudiants»**) est fixé à 1850 e pour l'année (sous réserve).

Frais de photocopies :

Facturation annuelle de 55 € (frais de photocopies à usage pédagogique, de documents, d'exercices et crédit de photocopies à usage personnel)

Coût de l'option facultative équitation :

528 € à 572 €/an selon la classe (facturation selon un versement forfaitaire au cours de chaque trimestre)

Fournitures :

Livres et fournitures à prévoir selon les demandes des enseignants (voir liste et trousseau).